

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Appel à manifestation d'intérêt pour une collaboration de recherche entre la DREES, la fondation d'entreprise nehs et des organismes de recherche sur la santé des professionnels de santé**

**Année universitaire 2022-2023**

Les manifestations d'intérêt (maximum 5 pages présentant l'équipe de recherche, le type d'études proposé, le CV du candidat et des membres de l'équipe engagés dans la recherche) doivent être adressées à : [philippe@fondation-nehs.com](mailto:philippe@fondation-nehs.com) au plus tard le 31/01/2023

## PREAMBULE – CONTEXTE DES PARTENAIRES

### Présentation de la DREES

La DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) a pour mission prioritaire de doter les ministères chargés des affaires sociales et de la santé, leurs services déconcentrés ainsi que les établissements, organismes et agences placés sous leur tutelle, d'une meilleure capacité d'observation, d'expertise et de prospective. La DREES fait partie du Système statistique public et à ce titre, elle réalise ses productions en toute indépendance.

### Présentation de la fondation d'entreprise nehs Dominique Bénétou

La *Fondation nehs* est une fondation d'entreprise créée en 2018 par la MNH (Mutuelle Nationale des Hospitaliers) et les entreprises de son groupe, le Groupe nehs. Elle agit avec pour mission *Prendre soin de l'humain dans la santé*, en encourageant et favorisant le dialogue et la collaboration entre les femmes et les hommes, patients, familles, professionnels du soin, aidants et proches.

Dans ce cadre, la Fondation soutient des projets d'intérêt général qui placent l'humain au cœur du parcours de soin. Elle soutient, dans le cadre d'un accompagnement structurant et pluriannuel, le développement et le changement d'échelle des projets ainsi que leur évaluation d'impact social pour apporter des réponses concrètes et durables aux enjeux de santé adressés.

La Fondation s'engage particulièrement autour de deux axes :

#### 1. La médiation en santé

Une approche fondamentale pour tisser des liens de confiance et de proximité favorisant l'accès aux soins des plus fragiles. Dans ce cadre, elle soutient des actions de « aller vers » et de « faire avec » portées par des acteurs de terrain et des professionnels de santé pour que chacun puisse avoir accès à la santé et aux soins.

#### 2. La santé des professionnels de santé

Depuis 2022, la Fondation s'intéresse à la santé des professionnels de santé – quel que soit leur métier et le lieu où ils exercent. Pour cela, elle ambitionne de produire de la connaissance sur leur santé, en soutenant des travaux de recherche et recherche-action dont les résultats seront rendus accessibles à tous.

L'objectif est de produire de la connaissance sur la santé des professionnels de santé, dans les établissements de santé et médico-sociaux ou libéraux, afin de révéler les problématiques de santé qui leur sont propres.

A noter : en juin 2022, la Fondation a été officiellement renouvelée par l'assemblée générale de la MNH pour un second mandat de 3 ans qui débutera en janvier 2023. A partir de cette date, elle se nommera « Fondation MNH »

## **Éléments précisant la nature de l'appel à manifestation d'intérêt**

Il s'agit d'un appel à projets assorti d'un financement associé à une proposition de coopération avec la DREES et la Fondation nehs. L'objectif de la collaboration est d'identifier des ressources pour travailler sur les sujets présentés ci-après. L'expertise dans l'analyse des grandes bases de données, en particulier une expérience préalable d'exploitation du SNDS (Système national des données de santé), est ici un prérequis indispensable.

Le montant total alloué à chaque projet de recherche n'excédera pas 100 000€ par an pour une durée maximale de deux ans. Chaque projet présenté devra s'inscrire dans cette modalité de financement. La Fondation ne soutiendra pas de travaux d'études de terrain.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à identifier des équipes capables de travailler en relative autonomie sur ces sujets. Les équipes devront avoir leurs propres autorisations CNIL d'accès aux bases de données considérées pour la recherche. Une expérience juridique de demande d'accès à une base de données de santé auprès de la CNIL sera un plus. Il est entendu par professionnel de santé, tous les professionnels de santé quel que soit leur mode et leur secteur d'exercice.

La DREES apporte aux équipes de recherche, son savoir-faire méthodologique et son appui statistique sur les sujets d'étude sélectionnés. En particulier, la DREES dispose d'une expertise sur le croisement de l'échantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee avec le SNDS (EDP-Santé), qui constitue un échantillon de 4% de la population française, et pourra accompagner les équipes de recherche dans leurs démarches d'accès à ces données et dans leur exploitation.

Les professionnels de santé seraient identifiés via le panel tous salariés, disponible dans l'EDP-Santé, produit à partir des déclarations administratives des employeurs.

L'exploitation des bases de données pourra être enrichie par l'utilisation de la base EPICOV appariée au SNDS afin de mieux cerner les conditions de travail des professionnels de santé.

D'autres bases de données pourraient également être proposées si elles s'avèrent pertinentes dans le cadre des axes thématiques du projet (CT-RPS 2016, CT 2019, etc.) .

Des propositions de travaux à partir d'autres sources de données pourront être faites dans la réponse à l'AMI.

La Fondation apporte son expertise scientifique (notamment une étude de la littérature sur le sujet, fournie aux équipes souhaitant candidater, qu'il s'agira de compléter) et un financement.

La(es) équipe(s) de recherche réalisera(ont) les revues de la littérature ainsi que les études associées à l'exploitation des bases de données SNDS-EDP. La valorisation des résultats sera un livrable attendu important qui associera, dans une logique de co-production, la Fondation nehs et la DREES dans des termes précisés par une convention.

## Eléments de contexte précisant le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt

Les professionnels de santé dans leur ensemble forment une population hétérogène et potentiellement exposés à des risques plus ou moins spécifiques. La connaissance et la reconnaissance de problématiques propres à ceux-ci permettrait de mieux prévenir et prendre soin de ceux qui soignent. À partir de deux bases de données le SNDS d'une part et l'EDP d'autre part, des professionnels de santé peuvent être identifiés afin de décrire les problématiques qui leurs sont spécifiques, selon les différentes modes et secteurs d'exercices. Des propositions de travaux à partir d'autres sources de données peuvent être faites dans la réponse à l'AMI.

L'appel à manifestation d'intérêt présenté ici porte sur 3 thématiques pour lesquelles il est possible de déposer un projet et qui s'intègrent dans un cadre plus général portant sur le bien vieillir des professionnels de santé. Il est possible de déposer un projet sur une autre thématique que les 3 axes présentés si celle-ci est suffisamment étayée. Une réponse peut être faite sur une ou plusieurs thématiques. Les travaux attendus ne seront pas seulement descriptifs mais pourront proposer des approches théoriques et des hypothèses à tester, des comparaisons entre secteurs du système de santé (sanitaire, médico-social et social), des comparaisons avec d'autres professionnels et d'autres métiers. Ces travaux pourront aussi proposer des axes d'étude qualitatifs.

### **Axe 1 : La santé des femmes chez les professionnelles de santé**

L'usage de grandes bases de données de santé associées à la connaissance du sexe et de la profession pourrait concourir à mieux connaître et décrire l'état de santé de la population féminine, majoritaire dans les ratios de personnels, à mieux envisager un programme spécifique d'accès aux soins et à leur santé. L'objectivation par une approche en base nationale pourrait permettre d'identifier des facteurs spécifiques au milieu professionnel de ces travailleurs.

Si l'on prend l'exemple de la grossesse, l'influence des conditions de travail sur la grossesse et son issue ont fait l'objet de nombreuses études. Il existe un lien entre petit poids de naissance, risque d'accouchement prématuré et autres complications. La problématique de la mesure de l'exposition se retrouve avec des résultats contrastés qui pourraient être liés à un effet « travailleur sain » (healthy worker effect)

Certaines professions sont pour autant à risque en particulier chez les travailleuses médico-sociales et chez les travailleuses du champ sanitaire. Les conditions de travail réputées difficiles (travail de nuit, travail posté debout) pourraient jouer un rôle sur le caractère défavorable de la santé des femmes chez les professionnels du soin et du médico-social. Les conditions de travail difficiles des professionnelles de la santé et du médico-social pourraient objectiver une moindre prise en compte et de plus mauvais résultats obstétricaux chez les femmes. Cette population est pourtant prédominante dans le monde du soin et de la santé. Aussi l'étude descriptive et les facteurs associés aux complications obstétricales pourraient faire l'objet d'analyses plus exhaustives. La mortalité, la prématurité, les hospitalisations anti natales et les arrêts en cours de grossesse pourraient être décrits et des hypothèses posées sur les facteurs de risques associés aux phénomènes observés.

Cet axe ne se limite pas à la grossesse, mais englobe toute la santé des **professionnelles de santé**.

### **Axe 2 : La santé des professionnels de santé et le cancer**

Dans le contexte actuel, la prise en charge du cancer en France s'articule autour d'une succession de plan nationaux dont le plan cancer est un élément pivot. Le cancer est ainsi ciblé comme étant une priorité de santé publique. Dans ce contexte, certaines populations pourraient être plus à risque de développer ce type de pathologie. Ce lien pourrait être associé à l'exercice professionnel occasionnant soit un stress plus élevé, soit une exposition plus importante à des facteurs de risques cancérigènes. C'est l'objet ici de cet axe qui vise à explorer les cancers chez les professionnels de santé et les facteurs qui lui sont associés.

Des études montrent que les travailleurs de la santé sont exposés à divers risques professionnels. Il a été retrouvé une incidence globale du cancer plus élevée chez les femmes médecins généralistes et dentistes. Les médecins masculins présentaient un risque de cancer du cerveau deux fois plus élevé. Les hommes dentistes, les femmes médecins en milieu hospitalier et les infirmières présentaient des risques significativement élevés de mélanomes de la peau. Le risque de cancer du sein était élevé chez les femmes dentistes, les médecins en milieu hospitalier et infirmières salariées. La littérature assez ancienne issue de cohortes des années 1980-2000 indiquerait qu'il n'y a pas de risque plus identifié chez les professionnels de santé mis à part le cas de certains cancers (sein, gynécologiques, peau, leucémie).

Des études soulignent également que les professionnels de santé seraient moins susceptibles de participer aux campagnes de dépistage. Ces résultats sont à interpréter avec prudence car ils découlent de l'étude de larges cohortes mais dans des systèmes de santé différents.

Ces éléments mettent cependant en évidence l'existence d'associations en particulier chez le personnel de santé féminin et sur les cancers spécifiques de cette population. Ces éléments posent ici une problématique d'identification au regard des données disponibles dans le SNDS de pathologies spécifiques aux professionnels de santé en matière de cancer. La description des cancers chez les professionnels de santé à partir du SNDS-EDP permettrait d'une part de mieux connaître l'épidémiologie dans cette population, et de mieux identifier les risques selon le type de profession de santé. Une comparaison à la population générale pourrait également être réalisée. Par exemple, l'adhésion des professionnels de santé aux grands programmes de dépistage (sein, col, prostate, colon), et l'incidence du cancer chez les professionnels de santé pourraient être des pistes d'analyse.

### **Axe 3 : La santé mentale, les addictions et les professionnels de santé**

Dans cet axe émergent différentes problématiques avec d'une part les risques psycho-sociaux et leurs conséquences sur la santé mentale des professionnels de santé, d'autre part le risque d'addictions dans cette population.

- Les professionnels de santé sont soumis à rude épreuve dans l'exercice de leurs fonctions, et encore davantage depuis la pandémie à la covid-19 qui est venue ajouter une tension sur le système de santé particulièrement mobilisé. La crise provoquée par la pandémie de COVID-19 a mis en lumière les risques de burnout des soignants. Les professionnels de santé sont plus exposés au risque de burn out, se soignent pas ou mal, présentent un taux de suicide ou encore une prévalence de l'alcoolisme supérieurs à ceux de la population générale. La littérature nous montre que des proportions très importantes de professionnels de santé présentent des scores élevés de risque de burnout. Cette épidémie de souffrance au travail concernerait la moitié des professionnels de santé au cours de leur carrière, augmentant la survenue d'accidents de travail en lien avec cet épuisement professionnel.
- L'automédication contre la douleur serait la porte d'entrée dans l'addiction pour les professionnels de la santé. Le trouble addictif serait une réponse inadaptée au stress résultant

d'une attitude trop confiante vis-à-vis des drogues et de leurs capacités à contrôler et gérer l'auto-administration de médicaments. Les troubles d'usage de substance psychoactive concernent les benzodiazépines, opiacés, stimulants et tranquillisants. Les facteurs associés à un risque de mésusage ou de dépendance à l'alcool sont : l'âge (plus jeune), une courte expérience professionnelle, et être en couple.

Dans ce contexte il pourrait être recherché des profils particuliers chez les professionnels de santé sur la base de leur consommation de soins dans le SNDS et ajusté sur leurs pratiques ainsi que l'environnement dans lequel elles se situent.

D'autres problématiques spécifiques aux professions (Médecins, Aide soignants, infirmier, personnels médico-techniques ou administratifs etc..) pourraient être recherchées pour améliorer les connaissances sur les pratiques et les consommations dans cette population perçue comme à risque. Par exemple, la description des consommations de soins en psychiatrie, la description des consommations de médicaments (hypnotiques, antidépresseur, etc.), la description des arrêts de travail, des ALD et leurs causes pourraient être une piste. Une analyse descriptive des facteurs liés aux genres, à l'environnement professionnel, au type de profession exercée pourrait permettre de mettre en exergue des facteurs associés.

Des analyses selon le sexe, l'âge, le type de professionnel, le secteur du système de santé (sanitaire, médico-social ou social), seront bien sur possibles.

#### **Modalités de coopération DREES – Fondation nehs : programme de recherche**

Dans ce cadre la DREES et la Fondation nehs souhaiteraient s'associer à une ou plusieurs équipe(s) de recherche afin qu'un travail puisse être mené. Ce travail constituerait une première étape (définition méthodologique, évaluation épidémiologique) qui pourrait être prolongée au-delà du présent appel à projet selon les enjeux et l'intérêt scientifique, du suivi des associations identifiées et de l'intérêt dans le temps. La coopération DREES-MNH-équipe(s) de recherche constituera un comité de pilotage des travaux, permettant sur les axes identifiés précédemment de produire des connaissances scientifiques.

#### **Modalité de soumission des dossiers**

Les équipes pourront déposer un projet à partir du modèle en annexe du présent document. Ce projet de 5 pages décrira d'une part le projet en lien avec au moins un des 3 axes de l'appel à manifestation d'intérêt et d'autre part il sera accompagné d'un CV du candidat et des principaux membres de son équipe engagée dans le projet.

Les équipes de recherche ont la possibilité de déposer plusieurs dossiers étant entendu qu'ils concernent des axes différents. Les projets déposés auront une durée maximale de 2 ans. La date limite des candidatures est fixée au 31 janvier 2023.

## Contact et informations

Philippe DENORMANDIE

[philippe@fondation-nehs.com](mailto:philippe@fondation-nehs.com)

Elisabeth FERY-LEMONNIER

[elisabeth.fery-lemonnier@sante.gouv.fr](mailto:elisabeth.fery-lemonnier@sante.gouv.fr)

## ANNEXE

**Les dossiers de soumission transmis doivent respecter la forme ci-dessous. Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable.**

### Proposition

---

Titre du projet en français :

Mots-clés :

Acronyme du projet :

Résumé en 10 lignes du projet :

**Axe(s)** (cochez le ou les défis correspondant à la lettre d'intention)

---

- Axe 1** : La santé des femmes chez les professionnelles de santé
- Axe 2** : La santé des professionnels de santé et le cancer
- Axe 3** : La santé mentale, les addictions et les professionnels de santé
- Autre** :

### Coordinateur du projet

---

Nom et prénom :

Email :

Discipline :

Laboratoire :

Établissement d'appartenance :

### Structure responsable de la gestion de projet

---

**Présentation de l'équipe de Recherche :**

### Présentation de la proposition

---

*Maximum 5 pages, police « Times New Roman » taille 11 et interligne 1.5*

*La présentation devra décrire :*

- *L'objet du projet (question/hypothèse/objectifs)*
- *La population d'étude, critère de jugement et bases de données mobilisées*
- *L'originalité de l'approche et la pertinence de la méthode (plan expérimental)*
- *Le calendrier prévisionnel des étapes qui doit être inférieur à 24 mois*
- *Le budget prévisionnel (précisant les coûts personnels, structure et divers)*